

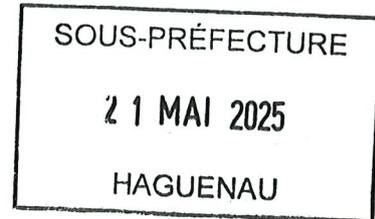
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°009/2025

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax :03 88 53 16 1

mairie.seebach@orange.fr



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DANS LE CADRE
DE L'EVENEMENT
« FETE DES SAPEURS-POMPIERS 2025 »**

**AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES EGLISES

Le Maire de la commune de SEEBACH

- VU** Le code général des collectivités territoriales,
- VU** Le code de la Route,
- VU** La demande de l'association » Amicale des Sapeurs-Pompiers de SEEBACH »

CONSIDERANT La mise en place de chapiteaux, de tables et de bancs ainsi qu'une scène mobile, place de la Mairie dans le cadre de l'organisation de l'évènement « fête des sapeurs-pompiers de SEEBACH 2025 » nécessitant, pour des raisons de sécurité la fermeture d'une partie de la rue des Eglises du Rond-point de la rue des Eglises jusqu'au n° 92 de la même rue.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La rue des Eglises sera en partie fermée du rond-point de la Mairie – à l'intersection entre la rue des Eglises et la rue de la Paix - jusqu'au n° 92 de la même rue dans le cadre de « la fête des Sapeurs-pompiers 2025 », le 31 mai 2025, organisée par « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SEEBACH » représentée par M. Ludovic NIESS, son Président en exercice,

Article 2 :

La rue sera fermée par des plots en béton destinés à assurer la sécurité des participants le samedi 31 mai 2025 de 18h00 à 2h00 du matin.

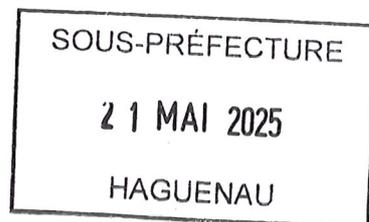
Article 3 :

C'est l'association organisatrice qui sera chargée de mettre en place et de retirer les plots aux horaires ci-dessus.

Article 4 :

L'association organisatrice devra répondre aux obligations générales de sécurité concernant la mise en place et le retrait de ces plots sur la voirie publique.

Fait à SEEBACH, le 14 mai 2025,



Le Maire,

Michel LOM

